# 

* Date : 07-03-2019
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2019810890
* Auteur :

Justice de paix du canton de Thuin
Désignation
Par ordonnance du 25 février 2019, le Juge de Paix du canton de Thuin a prononcé des mesures de protection des biens, conformément à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant :
Monsieur Olivier Sébastien Lionel PISTONE, né à La Louvière le 6 avril 1987, domicilié et résidant à 6150 Anderlues, Chaussée de Bascoup 83.
Maître Luc COLLART, avocat, dont le cabinet est établi à 6000 Charleroi, Boulevard Audent 11/3, a été confirmé en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Sur Saisine d'office
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Jean-François Mahieux